DÉLIBÉRATION (1)

	DU	CONSEIL MUNICIPAL	
X	DŲ	COMITÉ Syndical SMBVA	-
\Box	DU	CONSEIL	

SEANCE DU _28 _ / _U3 _ / _2011				
concernant l'affectation du résultat de fonctionner	ment de l'exercice			
(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Alain CORTADE	☐ (1) Le Conseil			
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice Considérant la conformité des écritures entre le compte administratif e	2010 , le 28 / 03 / 2011 , ce jour et le compte de gestion de l'exercice 2010			
	I FINAL EUTONO			
M /1) In every destruction present de 40 614 10	€			
Constatant que le compte administratif présente : (1) Un excédent de fonctionnement de 40 614,10 (1) Un déficit de fonctionnement de 40 614,10	1 5 AVN. AUTI €			
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.				
Decide d'affecter le resultat de forictionnement comme suit.	BUREAU DU COURRIER			
POUR MÉMOIRE	25.52			
Dăficit antăziour reportă (report à nouveau déblteur)				
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	55 580.25			
Virement à la section d'investissement	57 173.17			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	112 753 42			
DÉFICIT				
DETICAL				
A) EXCEDENT AU 31,12, ZOTO	40.614.10			
Affectation obligatoire	The state of the s			
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)				
Daffelt varidual & vanorten	1,14,6			
Deficit residuel à reporter	22 011,44			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	18 602,66			
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 00)	72)			
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur				
pour				
B) DEFICIT AU 31.12.	AND THE STATE OF THE PROPERTY			
B) DEFICIT AU ST. 12.				
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)				
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)				
Dencit residuel a reporter - pudget primitir				
Excédent disponible (voir A - solde disponible)				
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur réporte :	AND THE PROPERTY OF THE PROPER			
C) Le cas echeant, anectation de l'excedent anterieur reporte 1758				
Falt à <u>Le Pontet</u> , le <u>28 / 03 / 2011</u> ,	Le Président,			
	Alain CORTAD			
Délibéré par (1) : ☐ Le Conseil Municipal,	20/2			
Proceedings of the Control of the Co				
🔀 Le Comité Syndical,				
SQUARE SCHOOL SECTION OF THE SECTION S	10 Pinipad All			
☐ Le Conseil À Le Po	ntet 19/1/14 le 28 / 03 / 2011			
Nombre de membres en exercice34	Certifié exécutoire par : .			
Nombre de membres présents	☐ Le Malre			
Nombre de suffrages exprimés19	compte tenu de la réception			
	enPréfecture, le 13/04/2011			
Votes : Contre Pour 19	et de la publication, le 1919			
Abstentions	A AUIGNON 10191061 2011			
Date de convocation : 18 mars 2011	Le Maire, le Président,			
(64) Dymbour Dr. ompa, phononimagible & h				